



TVA sur les importations

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
650 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eoho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables et fiscalistes d'entreprises qui réalisent des importations en France

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Rappeler les règles de TVA de base sur les opérations d'importation
- Vérifier en autonomie les montants préremplis, par l'administration fiscale sur sa déclaration de TVA

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

La loi de finances pour 2022 a introduit au 1^{er} janvier une autoliquidation obligatoire de la TVA d'import et un pré-remplissage de la déclaration TVA CA3 par l'administration fiscale.

Cette réforme oblige les opérateurs à être particulièrement attentifs à l'assiette de la TVA due au titre des importations réalisées en France.

Cette formation est l'occasion de revenir sur les fondamentaux des règles TVA applicables aux importations avant de s'attarder sur les conséquences pratiques de la réforme

RAPPEL DES RÈGLES DE TERRITORIALITÉ DES IMPORTATIONS

- Les principes régissant les flux extra-communautaires
- L'importation par rapport aux flux intra-communautaires

DÉTERMINATION DE L'ASSIETTE DE LA TVA D'IMPORT

- Les éléments à ajouter au prix
- Les éléments à soustraire au prix

LES NOUVELLES MODALITÉS DÉCLARATIVES DE LA TVA D'IMPORT

- Le mécanisme de l'autoliquidation et la déclaration CA3 préremplie
- Le contrôle de cohérence et le lien avec les transitaires et le système douanier